

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020

Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance ordinaire ce 2 novembre 2020 par voie téléphonique.

Sont présents à cette téléconférence : Clémence Nadeau, Sylvie Gingras et Suzanne Aubre, conseillères ainsi que Jean-Paul Pelletier, Jean-Claude Gagnon et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par voie téléphonique : Sylvie Tardif, secrétaire-trésorière et Dominic Doucet, directeur général.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 1113-2020 du 28 octobre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 4 novembre 2020;

Considérant l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication à la condition que cette séance soit publicisée dès que possible;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

En conséquence, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique et que l'enregistrement audio de la présente séance soit disponible sur le site Internet de la municipalité.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal
- D) 1^{re} période de questions
- E) Varia
 - Délégation de sorties
 - Dépôt des états comparatifs
 - Réserves financières
 - Demande de paiement – travaux aqueduc et égout – bloc sanitaire
 - Demande de paiement – réfection du chemin Gosford
 - Demande de paiement – construction – bâtiment de services
 - Refinancement d'emprunt – égout et aqueduc rue Principale Sud
 - Usage conditionnel – 5020 route du Domaine-du-Lac
 - Usage conditionnel – 2130 route 165
 - Dérogation mineure – 1183 rue Principale
 - Dérogation mineure – 765 rue Principale

- Arrérages de taxes
 - Vente – lots 525-1-2 et 525-1-2-3
 - Demande pour devenir village-relais
 - Estimé budgétaire – rue des Bâtisseurs
 - Demande d'appui du Manoir du Lac William
- F) 2^e période de questions
 G) Présentation des comptes
 H) Clôture de la séance

2020-11-262 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point « Demande de paiement - réfection de la Côte de l'Église »; les membres de ce conseil ont reçu la documentation moins de 72 heures avant le début de la séance mais jugent la situation exceptionnelle. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-11-263 Adoption du procès-verbal

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

En raison des mesures de précaution exceptionnelles adoptées contre la propagation du coronavirus, le public n'est pas admis à cette séance. Toutefois, il était invité à poser des questions par courriel au info@stferdinand.ca avant 16 h le lundi 2 novembre 2020.

Aucune question n'a été reçue.

2020-11-264 Prévisions de sorties

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

| <u>Noms</u> | <u>Sujet</u> | <u>Endroits</u> | <u>Date</u> |
|-------------|--------------|-----------------|-------------|
| D. Doucet | notaire | Thetford Mines | 2020-10-30 |

La secrétaire dépose l'état comparatif des revenus et dépenses réalisés au 30 septembre 2019 et ceux réalisés au 30 septembre 2020. Elle dépose également l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour 2020, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont elle dispose et ceux qui ont été prévus par le budget 2020 conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

2020-11-265 Réserves financières

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu de réserver à même le budget 2020 les sommes suivantes :

| | |
|-------------------------|------------------|
| Vidange des boues : | 5 100 \$ |
| Bassins d'épuration : | 2 560 \$ |
| Poste de pompage no 1 : | 2 435 \$ |
| Poste de pompage no 2 : | 8 050 \$ |
| Station 2000 : | 3 500 \$ |
| Station 3000 : | 1 595 \$ |
| Station Garneau : | 1 000 \$ |
| | <u>24 240 \$</u> |

et que le comptable fasse la vérification des écritures de transfert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-11-266 Demande de paiement - travaux aqueduc et égout - bloc sanitaire

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'accepter la demande de paiement no 3 de Sintra inc. (Division Mauricie/Centre-du-Québec) au montant de 20 358.41 \$ (taxes incluses) pour les travaux d'aqueduc et d'égout pour le bloc sanitaire du Parc Versant du Lac. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-11-267 Demande de paiement - réfection du chemin Gosford

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter la demande de paiement no 1 de Sintra inc. (Division Mauricie/Centre-du-Québec) au montant de 148 757.91 \$ (taxes incluses) pour les travaux de réfection du chemin Gosford Nord, segments 66, 67 et 68. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-11-268 Demande de paiement - construction - bâtiment de services

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'accepter la demande de paiement no 1 de C.R.L. Construction inc. au montant de 138 993.28 \$ (taxes incluses) pour les travaux de construction du bâtiment de services au Parc Versant du Lac. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-11-269 Soumissions pour émission de billets

| | | | |
|---------------------|----------------------------------|-------------------------|-----------------|
| Date d'ouverture : | 2 novembre 2020 | Nombre de soumissions : | 3 |
| Heure d'ouverture : | 10 h | Échéance moyenne : | 4 ans et 1 mois |
| Lieu d'ouverture : | Ministère des Finances du Québec | Date d'émission : | 9 novembre 2020 |
| Montant : | 104 000 \$ | | |

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 novembre 2020, au montant de 104 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD DU CARREFOUR DES LACS

| | | |
|-----------|-----------|------|
| 9 600 \$ | 1,63000 % | 2021 |
| 9 700 \$ | 1,63000 % | 2022 |
| 9 900 \$ | 1,63000 % | 2023 |
| 10 100 \$ | 1,63000 % | 2024 |
| 64 700 \$ | 1,63000 % | 2025 |

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,63000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|-----------|-----------|------|
| 9 600 \$ | 0,70000 % | 2021 |
| 9 700 \$ | 0,80000 % | 2022 |
| 9 900 \$ | 0,95000 % | 2023 |
| 10 100 \$ | 1,05000 % | 2024 |
| 64 700 \$ | 1,40000 % | 2025 |

Prix : 98,02300 Coût réel : 1,79855 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

| | | |
|-----------|-----------|------|
| 9 600 \$ | 2,63000 % | 2021 |
| 9 700 \$ | 2,63000 % | 2022 |
| 9 900 \$ | 2,63000 % | 2023 |
| 10 100 \$ | 2,63000 % | 2024 |
| 64 700 \$ | 2,63000 % | 2025 |

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,63000 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DU CARREFOUR DES LACS est la plus avantageuse;

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Saint-Ferdinand accepte l'offre qui lui est faite de CD DU CARREFOUR DES LACS pour son emprunt par billets en date du 9 novembre 2020 au montant de 104 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2008-86. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci. Adoptée.

2020-11-270

Refinancement d'emprunt - égout et aqueduc rue Principale Sud

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite emprunter par billets pour un montant total de 104 000 \$ qui sera réalisé le 9 novembre 2020, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 2008-86 | 104 000 \$ |

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2008-86, la Municipalité de

Saint-Ferdinand souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu unanimement :

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 novembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 mai et le 9 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|-------|-----------|-------------------|
| 2021. | 9 600 \$ | |
| 2022. | 9 700 \$ | |
| 2023. | 9 900 \$ | |
| 2024. | 10 100 \$ | |
| 2025. | 10 300 \$ | (à payer en 2025) |
| 2025. | 54 400 \$ | (à renouveler) |

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2008-86 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 novembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt. Adoptée.

2020-11-271 Ajournement de la séance à 19h20

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu d'ajourner la présente séance pour quelques minutes. Adopté à l'unanimité.

À la reprise de la séance ajournée à 19h35, tous les membres du conseil présents au début de cette séance forment toujours quorum.

2020-11-272 Reprise de la séance à 19h35

Il est proposé par Yves Charlebois et résolu de reprendre les délibérations de la présente séance. Adopté à l'unanimité.

2020-11-273 Demande d'usage conditionnel de Jean-François Rivard

Attendu que Jean-François Rivard a déposé une demande d'usage conditionnel pour une résidence de tourisme en zone de villégiature sur la propriété sise au 5020 route du Domaine-du-Lac, lots numéros 623A-P et 625-P, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande d'usage conditionnel devrait être rejetée;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 15 octobre 2020;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu que la présente demande d'usage conditionnel soit suspendue pour permettre l'étude de détails supplémentaires. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-11-274

Demande d'usage conditionnel de Cindy Belleau et David Paquet

Attendu que Cindy Belleau et David Paquet a déposé une demande d'usage conditionnel pour une résidence de tourisme en zone de villégiature sur la propriété sise au 2130 route 165, lots numéros 605-14, 606-8, 1456-P, 606-P et 605-P, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande d'usage conditionnel devrait être rejetée;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 15 octobre 2020;

Attendu que le conseil a reçu des commentaires écrits de près de 10 personnes relativement à cette demande;

En conséquence, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu que la présente demande d'usage conditionnel soit suspendue pour permettre l'étude de détails supplémentaires. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 2020-205

Monsieur Jean-Paul Pelletier, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2020-205.

2020-11-275

Demande de dérogation mineure - 1183 rue Principale

Attendu que 9336-2598 Québec inc. a déposé une demande de dérogation mineure pour réduire la bande riveraine de 5 mètres afin de régulariser l'ensemble des installations tels que les patios qui se retrouve actuellement à 8,14 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux normalement prescrite à 10 mètres et localisée au 1183 rue Principale, sur le lot 324-8, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas de réduire la bande de protection riveraine et qu'il souhaite que la situation dérogatoire soit régularisée en permettant un empiètement de la construction dans la bande de protection riveraine;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 15 octobre 2020;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par 9336-2598 Québec inc. et localisée au 1183 rue Principale sur le lot numéro 324-8, canton d'Halifax soit acceptée avec la modification suivante : permettre l'empiètement de la maison de 1,86 mètre dans la bande riveraine et permettre l'empiètement du patio de 4,99 mètres dans la

bande riveraine. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-11-276 Demande de dérogation mineure - 765 rue Principale

Attendu que Rock Nolette a déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser l'implantation de la résidence existante avec une marge de recul latérale gauche de 1,04 mètre normalement prescrite à 2 mètres et une marge de recul latérale droite de 0,95 mètre normalement prescrite à 2 mètres afin de régulariser une situation existante localisée au 765 rue Principale sur le lot 337-29, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être accordée;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 15 octobre 2020;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Rock Nolette et localisée au 765 rue Principale sur le lot 337-29, canton d'Halifax, soit acceptée pour l'implantation de la résidence dans la marge de recul latérale gauche à 1,04 mètre et dans la marge de recul latérale droite à 0,95 mètre. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-11-277 Arrérages de taxes

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que le conseil municipal approuve l'état des arrérages de taxes au 31 octobre 2020 pour un montant de 238 156.17 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-11-278 Collection de taxes

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à transmettre un dernier avis aux 9 contribuables ayant des arrérages de taxes datant de 2016 à 2020 et que le conseil mandate Me Luc Ouellette, avocat, pour collecter ces contribuables si le délai accordé n'est pas respecté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-11-279 Vente - lots 525-1-2-2 et 525-1-2-3

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu ce qui suit :

Que la municipalité de Saint-Ferdinand vend à 9101-7327 Québec inc. les lots numéros 525-1-2-2 et 525-1-2-3 au cadastre officiel du canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford;

Que cette vente soit faite sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur, pour tout ce qui est de nature environnementale concernant ledit terrain, de même que la composition du sol requise pour la construction;

Que cette vente soit faite pour un prix de 22 232 \$ plus les taxes applicables, s'il y a lieu, payable comptant lors de la signature de l'acte notarié; le vendeur ayant reçu un acompte de 1 000 \$ de la part de l'acheteur;

Que l'acheteur devienne propriétaire du terrain à compter de la signature de l'acte de vente avec possession immédiate;

Que toutes les répartitions relatives notamment aux taxes soient faites en date de l'acte de vente notarié;

Que les frais et honoraires de l'acte de vente, de leur publicité et des copies pour toutes les parties soient payables par 9101-7327 Québec inc.;

Que le maire Yves Charlebois et le directeur général Dominic Doucet soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand cet acte de vente à intervenir, à y stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugent à propos et dans l'intérêt ou au nom de la municipalité, de même qu'à tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-11-280 Obtention de l'appellation « village-relais »

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand souhaite obtenir l'appellation de "village-relais";

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand confirme sa volonté de faire partie du réseau des villages-relais;

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand souhaite obtenir l'appui de la Municipalité régionale de comté de L'Érable pour obtenir l'appellation de "village-relais";

Par ces motifs, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que le conseil municipal de Saint-Ferdinand demande l'appui de la MRC de L'Érable dans sa démarche pour obtenir l'appellation "village-relais". Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-11-281 Estimé budgétaire - rue des Bâisseurs

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu :

- D'autoriser la réalisation des travaux de construction de la rue des Bâisseurs (nouvelle rue) sur une longueur d'environ 700 pieds selon l'estimé budgétaire préparé par Jean Gardner au montant de 109 177.89 \$ (taxes incluses), ces travaux sont réalisés en régie interne, à petits contrats;

- D'autoriser les dépenses éventuelles de tuf au montant de 6 000 \$ (avant taxes) et de gravier brut livré et étendu au montant de 25 000 \$ (taxes incluses);

- D'autoriser l'affectation du surplus non affecté (poste budgétaire 5599100000) au montant de 128 390 \$ pour le poste Infrastructures (poste budgétaire 0360010721). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-11-282 Demande d'appui du Manoir du Lac William

Attendu que le Manoir du Lac William souhaite développer la clientèle internationale et qu'il souhaite voir la réalisation d'un projet permettant d'augmenter l'offre d'activités touristiques et sportives à Saint-Ferdinand;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand s'est dotée d'un plan de développement touristique qui vise à accroître son propre développement économique par le tourisme;

Attendu que le Manoir du Lac William souhaite déposer un projet intitulé « Développement clientèle internationale -

phase 1 » à Tourisme Québec qui est en cohérence avec les objectifs de développement de la municipalité;

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand appuie le projet de développement de la clientèle internationale - phase 1 du Manoir du Lac William et transmet à ce dernier une lettre d'appui à l'égard de son projet. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-11-283 Demande de paiement - réfection de la Côte de l'Église

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter la demande de paiement no 1 de Les Constructions de l'Amiante inc. au montant de 545 778.07 \$ (taxes incluses) pour les travaux de réfection de la Côte de l'Église, segment 77. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Il n'y a pas de 2^e période de questions.

2020-11-284 Présentation des comptes

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de payer les comptes du mois d'octobre 2020 tels que présentés pour un montant de 323 635.25 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-11-285 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu que la présente séance soit levée à 19h57. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.